

OPTIMIZ BEST TIMING 7,5% (FR0010508341)

BULLETIN DE VERSEMENT ET D'ARBITRAGE

**Attention ce bulletin doit impérativement nous être retourné avant le : 19 décembre 2007
accompagné du bulletin d'ordre traditionnel ou, en cas de versement initial, du bulletin de souscription.**

Souscripteur : _____

Co-Souscripteur : _____

Contrat : _____

Numéro* : _____

Conseiller : _____

**Ces données sont obligatoires, à défaut la demande de versement et ou d'arbitrage ne sera pas prise en compte*

Mesdames, Messieurs,

Par la présente, je vous prie de bien vouloir :

θ **Effectuer un versement complémentaire** ou un versement initial d'un montant de _____ €, selon la répartition suivante :

Support(s) :	Montant en %
OPTIMIZ BEST TIMING 7,5 % _____	_____ %
_____	_____ %

Mode de règlement :

θ par chèque bancaire, ci-joint n° _____ libellé exclusivement à l'ordre de SwissLife Assurance Patrimoine et tiré sur mon compte, auprès de la Banque :

θ par virement, uniquement par le débit de mon compte Sélection R n° _____ - _____ ouvert dans les livres de Rothschild & Cie Banque.

θ **Effectuer un changement de support de** _____ € réparti de la façon suivante :

Désinvestissement à partir du fonds :	Montant en euros ou %
_____	_____
_____	_____
_____	_____
Réinvestissement sur le support :	
OPTIMIZ BEST TIMING 7,5 % _____	_____
_____	_____

Pour investir sur le fonds à formule Optimiz Best Timing 7,5 %, il est recommandé que la date de fin de contrat soit égale ou supérieure à **décembre 2017. La durée minimale de placement recommandée est de 10 ans.**

Le Souscripteur a bien été averti qu'**Optimiz Best Timing 7,5% n'est pas un produit à capital garanti**, et a bien porté son attention sur les risques de perte en capital non négligeables.

Le souscripteur a bien pris connaissance des particularités de fonctionnement et des objectifs de ce support, notamment le mécanisme de remboursement anticipé, de détermination des coupons annuels et la nécessité de souscrire avant **le 21 décembre 2007 pour bénéficier pleinement des garanties et performances du produit.**

Le Souscripteur reconnaît avoir reçu et pris connaissance du prospectus du support sélectionné dans le présent bulletin, ainsi que de ses particularités de fonctionnement. Il déclare avoir été clairement informé qu'en investissant sur des unités de compte, il prenait à sa charge le risque lié à la variation des cours de chacune de celles qu'il a souscrites.

Par dérogation aux conditions générales, les revenus distribués par Optimiz Best Timing 7,5 % seront intégralement réinvestis sans frais par l'Assureur dans le fonds en euros.

Lors du remboursement d'Optimiz Best Timing 7,5%, les capitaux ainsi dégagés seront investis sur l'un des supports monétaires présents au contrat à la date du remboursement.

Conformément à l'article 32 de la loi du 6 janvier 1978 dite "Informatique et libertés" modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, nous vous informons que le responsable du traitement de vos données personnelles est le Département Marketing de Swiss Life, 1 rue du Mal de Lattre de Tassigny 59671 Roubaix Cedex 01, auprès duquel vous pourrez exercer vos droits d'accès et de rectification prévus par les articles 39 et 40 de la loi précitée. Les données personnelles recueillies seront exclusivement utilisées pour le suivi de votre dossier et l'envoi de documents concernant les produits des sociétés du groupe Swiss Life, destinataires, avec ses mandataires, de l'information. Si vous souhaitez cependant, ne pas être sollicité, nous vous invitons à nous le faire savoir par simple courrier à l'adresse précitée.

Fait à : _____ , le : _____

Signature(s) du (des) Souscripteur(s) précédée(s) de la mention manuscrite « Lu et approuvé » :